



LA LETTRE DU PLUi n°1

Construisons notre territoire de 2030 !

Les 47 communes de la Communauté de Communes De l'Aire à l'Argonne se sont engagées dans l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

Cette lettre d'information n°1 a pour but de vous expliquer ce qu'est un PLUi, ses incidences sur votre quotidien et de vous indiquer les moyens mis en place pour participer à sa construction.

> Accompagner les futurs projets de construction et d'aménagement

A QUOI SERT UN PLUI ?



Construire du neuf



Développer son activité



Réhabiliter sa maison

Une fois en place, il fixe, pour l'ensemble des 47 communes de la Communauté de Communes, les règles applicables à tout projet d'aménagement ou de construction (permis de construire, déclaration préalable, permis d'aménager...).

QUELS IMPACTS DANS MA VIE QUOTIDIENNE ?

Que vous soyez habitant, entrepreneur, exploitant agricole, le PLUi aura une incidence dans votre quotidien.

Il précisera les règles communes si vous souhaitez :

- » Construire sur un terrain ou rénover un bâtiment dont vous êtes propriétaire
- » Vendre un terrain pouvant accueillir une ou plusieurs constructions nouvelles
- » Construire une extension ou une annexe (garage, abri de jardin, piscine...)
- » Modifier l'aspect extérieur d'un bâtiment
- » Développer une nouvelle activité nécessitant la création ou la transformation de locaux (tourisme, commerce, artisanat...)
- » ...

Le PLUi est une démarche collective qui concerne chacun. N'hésitez pas à venir participer tout au long de la démarche, à nous faire part de vos projets et à poser vos questions (voir démarches au dos).



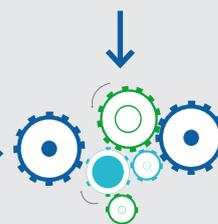
L'ETAT DES LIEUX DU TERRITOIRE

Depuis le mois de janvier, 3 bureaux d'études mènent une grande enquête sur le territoire :

Diagnostic agricole
La Chambre d'Agriculture rencontre les exploitants individuellement.

Diagnostic environnemental
L'Atelier des Territoires analyse le paysage, les risques naturels, les zones humides ...

Diagnostic socioéconomique et foncier
Cittanova arpente les 47 communes et rencontre les élus.



**ETAT DES LIEUX
+ ENJEUX**

Cette étape-clé se construit collectivement jusqu'à la fin de l'année et doit faire émerger des enjeux prioritaires auxquels le PLUi devra répondre.

Si vous souhaitez participer, n'hésitez pas à proposer vos contributions par mail, courrier ou au sein des registres disponibles en mairie. Venez témoigner de votre territoire en nous parlant de ce qui en fait son identité : quels sont ses points forts/points faibles ? quels éléments sont à conserver ou à corriger ? ...

Des **réunions publiques** seront organisées au second semestre pour échanger et enrichir sur les premiers constats et enjeux de la Communauté de Communes.

LES ENJEUX DU TERRITOIRE : AFFIRMER SON IDENTITÉ RURALE TOUT EN PRÉSERVANT LES SPÉCIFICITÉS QUI FONT SA RICHESSE



Agriculture et forêt

Préservation des espaces agricoles et forestiers
Diversification agricole et circuits-courts



Cadre de vie et environnement

Préservation et valorisation des espaces naturels et du patrimoine
Lutte contre les ruissellements et les inondations
Territoire à énergie positive



Habitat

Modération de la consommation d'espace
Construction de logements
Mixité de l'offre pour proposer un logement à tout âge



Développement économique et tourisme

Maintien de l'emploi local et de la diversité économique
Développement du tourisme vert et paysager



Services et commerces

Maintien et développement de l'offre de proximité
Développement de l'offre culturelle
Confortement de la dynamique associative



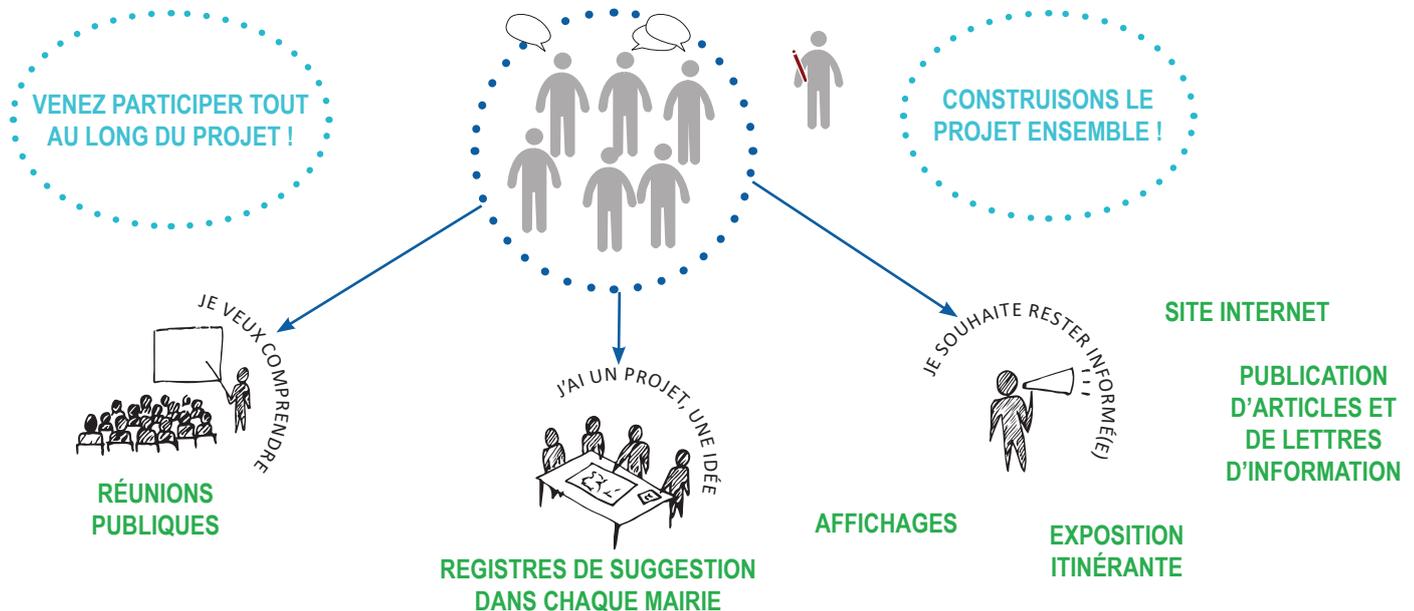
Mobilité et accessibilité

Développement des modes alternatifs à la voiture
Valorisation de la gare Meuse TGV
Développement des infrastructures et usages numériques

COMMENT PARTICIPER ?

VOTRE AVIS COMPTE, N'HÉSITÉZ PAS À L'EXPRIMER !

Le projet de PLUi se construit collectivement. Tout au long de la procédure, des temps d'échanges et de travail sont prévus avec les élus et le personnel des collectivités, avec les services de l'État, la Région Grand Est, le Département de la Meuse et les partenaires techniques (Chambre de Commerce et d'Industrie, Chambre d'Agriculture, Chambre des Métiers...), avec les agriculteurs, les entrepreneurs, avec les associations locales et les spécialistes locaux et surtout avec **VOUS !**



Vous voulez connaître l'avancée de la procédure ?

- > Rendez-vous sur le site internet de la Communauté de Communes : <https://www.cc-aireargonne.fr/>
- > Retrouvez les articles dans les bulletins communaux et la lettre communautaire
- > Découvrez les contenus grâce à l'exposition itinérante

Vous voulez donner votre avis et participer à la construction du projet ?

- > Déposez vos propositions/observations au sein des registres mis à votre disposition dans chaque commune ou sur le site internet de la Communauté de Communes. Vous pouvez aussi vous exprimer et poser vos questions par mail à l'adresse dédiée : plui@cc-aireargonne.fr
- > Participez aux réunions publiques organisées à chaque étape

D'autres outils seront mis en place tout au long de la procédure.

Contact :

Audrey VERA

developpement@cc-aireargonne.fr

03 29 70 61 17

Communauté de Communes De l'Aire à l'Argonne

42 rue Berne

55250 Beausite